REPUBLIQUE DU BENIN
FRATERNITE-JUSTICE-TRAVAIL

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N° 2011-348 DU 28 MAI **2011**

portant abrogation du décret n° 2009-43 du 30 juillet 2009 portant nomination de deux (02) élèves officiers au grade de sous-lieutenant des Forces Armées Béninoises.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,

Vu la loi n° 90-32 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;

Vu la loi n 90-016 du 18 juin 1990 portant création des Forces Armées Béninoises ;

Vu la loi n° 2005-43 du 26 juin 2006 portant Statut Général des Personnels Militaires des Forces Armées Béninoises ;

Vu la proclamation le 29 mars 2011 par la Cour Constitutionnelle, des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 13 mars 2011;

Vu le décret n°2010-350 du 19 juillet 2010 portant composition du Gouvernement ;

Vu le décret n°2010-593 du 31 décembre 2010 modifiant et complétant le décret n°2007-494 du 02 novembre 2007 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère de la Défense Nationale ;

Vu le décret n° 80-34 du 11 février 1980 portant déblocage total et définitif des avantages financiers correspondant aux avancements des Agents Permanents de l'Etat et des Personnels Militaires des Forces Armées Béninoises pour compter du 1er janvier 1980.

Sur proposition du Ministre d'Etat Chargé de la Défense Nationale.

D E C R E T E

Article.1er : Sont et demeurent abrogées les dispositions du décret n°2009-43 du 30 juillet 2009 portant nomination de deux (02) élèves officiers au grade de sous-lieutenant des Forces Armées Béninoises.

Article 2 : Les élèves officiers **BIOBOU Luc Amoussa et AHOUNOU Fiton Claude** sont promus au grade de Lieutenant pour compter du 1er janvier 2009.

Article 3 : Les nominations ci-dessus accordées donnent droit à une augmentation de traitement dans les conditions définies par le décret n°80-34 du 11 février 1980 susvisé.

Article 4 : Le Ministre d'Etat Chargé de la Défense Nationale et le Ministre de l'Economie et des Finances sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent décret qui sera publié au Journal Officiel.

Fait à Cotonou, le 28 mai 2011

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,

Dr Boni YAYI

Le Ministre d'Etat Chargé de la Prospective du Développement, de l'Evaluation des Politiques Publiques et de la Coordination de l'Action Gouvernementale,

Pascal Irénée KOUPAKI

Le Ministre d'Etat
Chargé de la Défense Nationale,

Issifou KOGUI N'DOURO

Le Ministre de l'Economie
et des Finances,

Idriss L. DAOUDA

Ampliations : - PR 6 -CAB-MIL 6-AN 2- CC2-CS 2 HCI 2-CES 2- HAAC 2 4 MECPDEPPCAG 4 MDN 4 MEF 4 AUTRES MINISTERES 27- SGG 4 SPD2-DEP-INSAE 3 DSIA 2 DGBM-DCF-DGTCP-DSDV-CF 8 - ONEP-GCONB-DCCT3–UAC-ENAM-FASJEP 3- UNIPAR-FDSP 2 INTERESSES 2DOPA 1-JO 1-A/C 4